

Allianz Guaranteed Mortgage

Remboursement au moyen de réserves existantes d'une assurance vie Allianz en branche 21 et/ou 23 avec Promesse d'hypothèque			Exemple représentatif		Résultat ? **	
Durée	Taux d'intérêt (%)		Capital	durée en années	Montant au terme :	€ 236,08
	M(ensuel)	A(nnuel)				
< 10 ans	0,1897%	2,30%	€ 100.000,00	25	Total après 25 ans :	€ 70.824,00
≥ 10 & ≤ 15 ans	0,2149%	2,61%	frais de dossier	€ 500,00	+ réserves existantes :	€ 100.000,00
> 15 & ≤ 20 ans	0,2296%	2,79%	frais d'expertise	€ 0,00	Total général :	€ 170.824,00
> 20 & ≤ 25 ans	0,2361%	2,87%	pas de frais d'expertise	€ 0,00		
> 25 & ≤ 30 ans	0,2418%	2,94%	pas d'assurance incendie	€ 0,00	Taux d'intérêt annuel	2,87%
> 30 & ≤ 35 ans	0,2434%	2,96%	pas de couverture décès	€ 0,00	Frais	0,03%
> 35 & ≤ 40 ans	0,2450%	2,98%	frais de notaire et d'enregistrement	AUCUN	Taux annuel effectif global	2,90%
			Total frais	€ 500,00	** Voir notre prospectus pour un exemple détaillé	

Allianz Secured Mortgage

Remboursement du capital au terme			Exemple représentatif *		Résultat ? **	
Durée	Taux d'intérêt (%)		Capital	durée en années	Montant au terme :	€ 240,14
	M(ensuel)	A(nnuel)				
< 10 ans	0,1938%	2,35%	€ 100.000,00	25	Total après 25 ans :	€ 72.042,00
≥ 10 & ≤ 15 ans	0,2190%	2,66%	frais de dossier	€ 500,00	+ le capital :	€ 100.000,00
> 15 & ≤ 20 ans	0,2336%	2,84%	frais d'expertise	€ 225,00	Total général :	€ 172.042,00
> 20 & ≤ 25 ans	0,2401%	2,92%	assurance incendie (si obligatoire)	€ 119,18		
> 25 & ≤ 30 ans	0,2458%	2,99%	couverture décès	€ 0,00	Taux d'intérêt annuel	2,92%
> 30 & ≤ 35 ans	0,2474%	3,01%	frais de notaire et d'enregistrement	€ 3.010,50	Frais	0,35%
> 35 & ≤ 40 ans	0,2491%	3,03%	Total frais	€ 3.854,68	Taux annuel effectif global	3,27%
			* honoraires du notaire non compris		** Voir notre prospectus pour un exemple détaillé	

Allianz Residential Mortgage

Mensualités & amortissements mensuels constants avec inscription hypothécaire			Exemple représentatif *		Résultat ? **	
Durée	Taux d'intérêt (%)		Capital	durée en années	Montant au terme :	€ 669,32
	M(ensuel)	A(nnuel)				
< 10 ans	0,1635%	1,98%	€ 150.000,00	25	Total après 25 ans :	€ 200.797,08
≥ 10 & ≤ 15 ans	0,1848%	2,24%	frais de dossier	€ 500,00	Total général :	€ 200.797,08
> 15 & ≤ 20 ans	0,2003%	2,43%	frais d'expertise	€ 225,00		
> 20 & ≤ 25 ans	0,2044%	2,48%	assurance incendie (si obligatoire)	€ 119,18	Taux d'intérêt annuel	2,48%
> 25 & ≤ 30 ans	0,2117%	2,57%	couverture décès	€ 0,00	Frais	0,41%
> 30 & ≤ 35 ans	0,2255%	2,74%	frais de notaire et d'enregistrement	€ 3.725,50	Taux annuel effectif global	2,89%
			Total frais	€ 4.569,68	** Voir notre prospectus pour un exemple détaillé	
			* honoraires du notaire non compris			

Allianz Bridging Mortgage

Maximum 2 ans avec mandat hypothécaire			Exemple représentatif *		Résultat ? **	
Durée	Taux d'intérêt (%)		Capital	durée en années	Montant au terme :	€ 311,28
	M(ensuel)	A(nnuel)				
≤ 2 ans	0,3113%	3,80%	€ 100.000,00	2	Total après 2 ans :	€ 7.470,72
			frais de dossier	€ 300,00	+ le capital :	€ 100.000,00
			frais d'expertise	€ 225,00	Total général :	€ 107.470,72
			assurance incendie	€ 0,00		
			couverture décès	€ 0,00	Taux d'intérêt annuel	3,80%
			frais de notaire et de mandat hypoth.	€ 1.239,00	Frais	1,07%
			Total frais	€ 1.764,00	Taux annuel effectif global	4,87%
			* honoraires du notaire non compris		** Voir notre prospectus pour un exemple détaillé	

Allianz For Rent Mortgage

Crédit bullet pour des biens de rapports & clients VIP avec combinaison inscription hypothécaire et mandat hypothécaire			Exemple représentatif *		Résultat ? **	
Durée	Taux d'intérêt (%)		Capital	durée en années	Montant au terme :	€ 219,01
	M(ensuel)	A(nnuel)				
≤ 15 ans	0,2190%	2,66%	€ 100.000,00	15	Total après 15 ans :	€ 39.421,80
			frais de dossier	€ 500,00	+ le capital :	€ 100.000,00
			frais d'expertise	€ 225,00	Total général :	€ 139.421,80
			assurance incendie	€ 0,00		
			couverture décès	€ 0,00	Taux d'intérêt annuel	2,66%
			frais de notaire et d'enregistrement	€ 3.010,50	Frais	0,16%
			Total frais	€ 3.735,50	Taux annuel effectif global	2,82%
			* honoraires du notaire non compris		** Voir notre prospectus pour un exemple détaillé	

Montant minimal d'un crédit : 25.000 euros

Montant minimal d'une nouvelle avance ou reprise d'encours : 10.000 euros

Assurance incendie : Il est conseillé de faire assurer le bien immobilier donné en hypothèque contre l'incendie . Cette assurance peut être souscrite auprès d'Allianz Benelux s.a. ou auprès d'une autre compagnie d'assurance.

Assurance décès : Afin de protéger vos proches (survivants), il est conseillé de souscrire une assurance décès auprès d'Allianz Benelux s.a. ou auprès d'une autre compagnie d'assurance. il est conseillé de vérifier quelle est la meilleure répartition de la couverture d'un point de vue fiscal.

Frais

Nouveaux crédits

- Frais d'expertise : uniquement dus en cas d'expertise demandée par Allianz et à régler directement à l'expert désigné par Allianz
- Frais de dossier : A payer lors de la première échéance
offre : 500 euros pour un nouveau crédit et 300 euros pour un crédit pont.
modification de l'offre (= nouvelle offre): 250 euros

Crédits existants

- Frais d'expertise : idem nouveaux crédits lors d'un transfert d'hypothèque ou d'une mainlevée partielle
- Frais de dossier : 500 euros pour les modifications demandées par le consommateur nécessitant une nouvelle offre, une ESIS et un acte notarié ou une convention sous seing privé.
p. ex. : transfert d'hypothèque et/ou hypothèque complémentaire pour un crédit existant
adaptation du dossier suite à une séparation de fait ou un divorce
250 euros pour toute autre modification non contractuelle nécessitant un nouvel avenant.
p. ex. : mainlevée partielle ; adjonction ou libération de codébiteurs
modification des modalités : durée, taux d'intérêt, libération de fonds,...
libération ou modification de garanties complémentaires non hypothécaires
idem nouveaux crédits en cas de refinancement avec nouvelle convention de crédit pour une renégociation du taux d'intérêt

Hypothèses dans lesquelles Allianz Benelux s.a. demande ou ne demande pas de rapport d'expertise

Expertise ou non : si le crédit demandé est < 400.000,00 euro : sur demande d'Allianz Benelux

Expertise ou non : si le crédit demandé est ≥ 400.000,00 euros : toujours

Indemnités

Indemnité de emploi : 3 mois d'intérêts sur la somme remboursée pour les personnes physiques et 6 mois pour les personnes morales

Indemnité pour mise à disposition : 0,042% par mois (0,50% par an) en cas de non-prélèvement

Duplicata d'attestation fiscale : 50 euros

Lettre de rappel : 7,50 euros + frais de port

Intérêts de retard : mensuel: +0,042% ; annuel: +0,50%

Frais d'expertise (TVA 21% comprise)

BATIMENTS	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3
VdV : la valeur vénale en vente de gré à gré estimée par l'expert, augmentée du montant (TVA comprise) des travaux, prévus ou nécessaires, réalisés par un entrepreneur	Maison unifamiliale (1)	Immeubles avec max. 3 entités (2) dont max. 150m ² destinés à un usage professionnel	Immeubles avec plus de 3 entités (2) et/ou plus de 150m ² destinés à un usage professionnel
VdV ≤ € 350.000	€ 225	€ 225	€ 350
€ 350.000 € VdV ≤ € 750.000	€ 225	€ 350	€ 450
€ 750.000 € VdV ≤ € 1.000.000	€ 350	€ 450	€ 675
€ 1.000.000 VdV ≤ € 1.500.000	€ 450	€ 675	€ 900
€ 1.500.000 VdV ≤ € 2.000.000	€ 675	€ 900	€ 1.250
VdV > € 2.000.000 ou bien spécial (3)	sur offre	sur offre	sur offre

TERRAINS	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3
VdV : la valeur vénale en vente de gré à gré estimée par l'expert	Une parcelle destinée à un bâtiment de Cat. 1 (4)	Une parcelle destinée à un bâtiment de Cat. 2 OU une parcelle composée (5)	Une parcelle destinée à un bâtiment de Cat. 3 (6) OU un terrain à lotir
VdV ≤ € 250.000	€ 150	€ 225	€ 350
€ 250.000 VdV ≤ € 350.000	€ 225	€ 350	€ 450
€ 350.000 VdV ≤ € 500.000	€ 350	€ 450	€ 675
€ 500.000 VdV ≤ € 750.000	€ 450	€ 675	€ 900
€ 750.000 VdV ≤ € 1.000.000	€ 675	€ 900	€ 1.250
VdV > € 1.000.000 ou terrain spécial (7)	sur offre	sur offre	sur offre

(1) Eventuellement avec un espace à usage professionnel de max 30m²

(2) Une entité est p.e. un appartement, un studio, un rez-de-chaussée commercial, ...

(3) Un bâtiment spécial est p.e. une église, un hôpital, un château, ... ou un immeuble grevé d'un droit de superficie ou d'un bail emphytéotique, d'un leasing immobilier etc.

(4) Un ensemble de parcelles adjacentes sis soit en zone agricoles soit en zone forestière est considéré comme de cat. 1.

(5) Par parcelle composée on entend :

- une parcelle pour une maison unifamiliale avec un terrain adjacent sis en zone agricole ou forestière ou

- un ensemble de parcelles adjacentes situé en partie en zone agricole et en partie en zone forestière

(6) Ceci comprend p.e. un terrain à bâtir pour des immeubles à appartements, commerce, PME, industrie ou bureaux

(7) Des terrains destinés à des fonctions publiques ou des bâtiments spéciaux (3) ou des terrains grevés d'un droit de superficie ou d'un bail emphytéotique, d'un leasing immobilier etc.